



La politique méditerranéenne de l'UE

Les limites de l'approche régionale

RÉSUMÉ *Les efforts en vue d'établir une politique envers les pays de la Méditerranée méridionale et orientale datent du début de la construction européenne, mais c'est avec la création du Partenariat euro-méditerranéen (aussi connu sous le nom de Processus de Barcelone) en 1995 que la politique européenne a acquis une vraie dimension régionale.*

Nonobstant ses accomplissements, le Processus a été marqué par des obstacles, tel que le conflit israélo-arabe, et des contradictions qui ont empêché la coopération régionale et freiné la réalisation des objectifs du Partenariat. Les limites du multilatéralisme ont poussé l'Union européenne à repenser son approche envers les pays du sud de la Méditerranée et à créer la Politique européenne de voisinage (2004), axée sur les relations bilatérales entre les partenaires. L'Union pour la Méditerranée fait pourtant son apparition en 2008 afin de redynamiser la coopération multilatérale, mais son approche technique, axée sur la réalisation de projets concrets, doit encore prouver ses avantages.

Le "printemps arabe" a provoqué une réévaluation stratégique de la politique européenne, qui semble remettre l'accent sur l'approche bilatérale.



Contenu du Briefing:

- La politique méditerranéenne de l'UE
- Les instruments
- Limites de l'approche régionale
- L'UE face au Printemps Arabe - triomphe du bilatéralisme?
- Le Parlement européen
- Principales références

La politique méditerranéenne de l'UE

Contexte historique et institutionnel

L'effort des Communautés européennes pour l'établissement d'une [dimension méditerranéenne](#) est de longue date. Avant 1972, la Communauté économique européenne a conclu des accords d'association (AA) avec la Grèce, la Turquie, Malte et Chypre, des accords commerciaux préférentiels avec des pays du Nord de l'Afrique (Tunisie et Maroc) et du Moyen-Orient (Égypte, Jordanie, Syrie et Liban), pour viser ensuite un concept cohérent à travers des accords de coopération (accès des produits industriels au marché européen, moindres restrictions pour des produits agricoles). A ce cadre économique, le dialogue Euro-arabe (1975) ajoute le volet politique. Le bilan s'avérant peu satisfaisant (écart de développement entre le nord et le sud de la Méditerranée, impact européen infime sur le processus de démocratisation de ces pays), l'Espagne, la France et l'Italie lancèrent, hors cadre communautaire, d'autres initiatives, tel que le dialogue 5+5.¹ C'est seulement en 1995 qu'une véritable politique européenne envers la région est mise en place avec le Processus de Barcelone.

A présent, la politique de l'UE envers la Méditerranée du sud et de l'est comprend deux volets: un volet régional (ou

multilatéral) établi par le Partenariat euro-méditerranéen (ou Processus de Barcelone), et complété, en 2008, par l'Union pour la Méditerranée (UpM); un volet bilatéral (2004) avec la Politique européenne de voisinage (PEV).

La [Stratégie commune de l'UE pour la Méditerranée](#) (2000, renouvelée en 2004) et le [Partenariat stratégique de l'UE avec la Méditerranée et le Moyen-Orient](#) (2004) sont des initiatives complémentaires servant à réaffirmer les intérêts stratégiques européens dans la région.

Le volet multilatéral

Le Partenariat euro-méditerranéen (1995)

Le Partenariat euro-méditerranéen (PEM), ou le [Processus de Barcelone](#), reste le cadre de référence comme première politique globale de l'UE vers la région. Le [PEM](#) réunit les Etats Membres de l'UE et neuf pays méditerranéens (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie). La Turquie, membre du PEM à ses débuts, fait à présent partie du processus d'élargissement de l'UE. La Libye est observateur depuis 1999. La Ligue Arabe et l'Union du Maghreb Arabe sont invités au processus, tout comme [l'Albanie et la Mauritanie](#) (depuis 2007).

Etabli par la [Déclaration de Barcelone](#), le PEM aspire à établir une coopération multilatérale entre l'UE et ses partenaires méditerranéens en faveur de la paix, la stabilité et la prospérité dans la région, selon trois vecteurs de coopération et dialogue.

Le **partenariat politique et de sécurité** vise l'élaboration d'un espace commun de paix et stabilité, dans le respect des droits de l'homme et libertés fondamentales, de la démocratie et l'Etat de droit.

Le **partenariat économique et financier** concerne le développement économique des

partenaires et "la création d'une zone de prospérité partagée". Des AA et des accords de libre-échange entre les pays partenaires eux-mêmes, tel que [l'accord d'Agadir](#) (Egypte, Jordanie, Maroc, Tunisie), devaient faciliter la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne en 2010, objectif pas encore atteint.

Enfin, le **partenariat social, culturel et humain** promeut la compréhension entre cultures et religions, intégrant les sociétés civiles au PEM. En 2005, la coopération dans le **domaine de la migration** a été ajoutée. [Le programme de travail sur cinq ans](#) de la Commission et le [Code de conduite euro-méditerranéen en matière de lutte contre le terrorisme](#) datent aussi de 2005.

L'Union pour la Méditerranée (2008)

Etablie au [sommet de Paris](#) (13 juillet 2008), dans un effort de redynamiser le PEM, de renforcer la co-appropriation du processus par les pays méditerranéens et, surtout, de dépolitiser le dialogue afin de faciliter le consensus, l'UpM vise la réalisation de projets concrets dans un format multilatéral. L'UpM ajoute aux membres du

PEM six pays: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Croatie, Monaco et Mauritanie, soit 43 pays.²

Sur le plan institutionnel, de [nouvelles institutions](#) sont mises en place par l'UpM: une **coprésidence** (assurée par un pays du Nord et un pays du Sud)³, des **sommets biannuels** au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, un **Secrétariat** (doté de personnalité juridique et d'un [budget](#), c'est un organisme technique et de coordination des projets - rôle rempli sous le PEM par la Commission européenne), un **Comité de Hauts Fonctionnaires** (CHF; il remplace le Comité Euromed, créé par le PEM et qui incluait la Commission européenne (CE), et adopte le programme de travail, le budget annuel du secrétariat et les initiatives

Plusieurs **articles du [Traité de Lisbonne](#)** encadrent la politique méditerranéenne de l'UE: Art. 8 TUE (relations de l'UE avec les pays voisins et la conclusion d'accords spécifiques avec ceux-ci) et Titre V TUE (action extérieure de l'UE); art. 207 TFUE (commerce), Titre V TFUE (accords internationaux) - en particulier art. 217 TFUE (association entre l'UE et des pays tiers ou des organisations internationales).

de projets) et un **Comité conjoint permanent** (qui prépare les réunions du CHF et assure le suivi des projets). L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM), créée en 2003, est rebaptisée l'Assemblée parlementaire de l'UpM (Ap-UpM) en 2010. L'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne ([ARLEM](#)) contribue aux travaux de l'UpM en tant qu'observateur. Sur les bases du [réseau](#) déjà établi en 1995, [l'Assemblée des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires](#) a été créée (2010) pour représenter la société civile au sein de l'UpM, visant le même statut consultatif que l'Ap-UpM et l'ARLEM.

Le volet bilatéral

La Politique européenne de voisinage (2004)

La [Stratégie européenne de sécurité](#) (2003) énonçait que l'UE doit "promouvoir, à l'est et aux frontières du bassin méditerranéen, un ensemble de pays bien gouvernés[...]". Suivant cette logique, la [PEV](#)

s'étendra, après l'élargissement de 2004, aux nouveaux voisins de l'est, mais aussi aux pays de la Méditerranée du sud et de l'est (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Territoires palestiniens occupés (TPO), Syrie et Tunisie). D'essence **bilatérale**, la PEV promeut une approche différenciée vis-à-vis ces pays: des [plans d'action conjoints](#) sont agréés entre l'UE et les pays partenaires, avec des priorités à court et moyen terme. Des rapports de suivi sont ensuite rédigés. L'Algérie, la Libye et la Syrie n'ayant pas encore conclu de tels plans d'action, ne sont donc pas pleinement intégrés à la PEV. La PEV introduit également une dimension de **conditionnalité**: au fur et à mesure qu'ils remplissent leurs engagements, les partenaires bénéficient de plus d'avantages de la part de l'UE.

Les **six projets prioritaires** de l'UpM:

1. la dépollution de la mer Méditerranée;
2. la création d'autoroutes maritimes et terrestres;
3. l'élaboration d'un plan solaire méditerranéen;
4. une université euro-méditerranéenne, établie en Slovaquie (2008);
5. des initiatives conjointes de protection civile contre les catastrophes;
6. le développement des PME.

Les instruments

Les Accords euro-méditerranéens d'association

Le PEM institue une nouvelle génération d'accords - [les AA euro-méditerranéens](#), remplaçant les accords de coopération d'avant 1990 et offrant au PEM un cadre légal uniforme. Tant le PEM que la PEV reposent sur ces accords. Ils sont [entrés en vigueur](#) avec l'Egypte, l'Algérie, Israël, la Jordanie, le Liban,

le Maroc, l'Autorité palestinienne (intérimaire) et la Tunisie (voir annexe). Le projet d'AA avec la Syrie a été bloqué par l'UE en 2011, suite aux événements dans le pays, tout comme les négociations pour un accord-cadre UE-Libye, démarrées en 2008. Les relations contractuelles UE-Mauritanie se développent dans le cadre du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), gouvernées par l'accord de Cotonou. Des "statuts avancés" ont été

négociés avec certains pays méditerranéens - le [Maroc](#) et la [Jordanie](#) en bénéficient respectivement depuis 2008 et 2010; la requête d'Israël, approuvée en 2008, a été différée, et les négociations avec l'Egypte et la Tunisie se poursuivront après que ces pays retrouvent une certaine stabilité politique.

Les instruments financiers et techniques

Le PEM avait créé les Mesures d'accompagnement financières et techniques ([MEDA I](#) et II). C'était le principal instrument financier de l'UE (de 1995 à 2006) pour la mise en œuvre du PEM et de la PEV. La Banque européenne d'investissement (BEI) finance le développement du secteur privé dans la région, depuis 2002 à travers l'instrument [FEMIP](#). En 2007, [l'Instrument européen de voisinage et de partenariat \(IEVP\)](#) remplace MEDA. Comme MEDA, environ **90% de l'IEVP** financent des [actions bilatérales](#), à travers les [Programmes](#)

[indicatifs nationaux](#) et les plans d'action nationaux, mais aussi des initiatives régionales. Le [Programme indicatif pour la région](#) (2011-2013) oriente les fonds alloués à la coopération régionale (Programme régional - sud: 288 millions €) vers des [projets](#) transnationaux, qui promeuvent l'intégration régionale et qui accomplissent des objectifs communs à plusieurs pays de la région. Les **10% restants** financent la [coopération transfrontalière](#) et la [facilité d'investissement pour le voisinage](#) (FIV). D'autres [instruments](#) sont [TAIEX](#), [Twinning](#) et [SIGMA](#).

Limites de l'approche régionale

Les faiblesses du multilatéralisme

Les experts ont souligné l'échec relatif des cadres multilatéraux à promouvoir la coopération en Méditerranée et à résoudre les conflits. Une "[fatigue méditerranéenne](#)" envers les initiatives multilatérales incite les pays à préférer les relations bilatérales. La [vision méditerranéenne](#) régionale de l'UE paraît être maintenue en vie artificiellement, puisque les engagements communs sous-jacents au PEM sont confrontés avec la réalité de la mise en oeuvre.

Certains [analystes](#) indiquent deux faiblesses majeures des initiatives européennes, l'une structurelle - la réinvention constante des politiques et priorités; l'autre de substance - la prépondérance du volet sécurité/stabilité au détriment de la promotion des normes/valeurs. Enfin, les [asymétries](#) dans le développement économique des pays méditerranéens et la situation politique au Moyen-Orient ou en Sahara Occidental entravent la construction régionale.

Vision régionale de l'UE - contradictions

De nombreuses contradictions ont apparemment érodé le PEM et ont aussi un impact sur l'UpM:

- *La centralité de l'approche sécuritaire*

Pour protéger ses intérêts sécuritaires en Méditerranée (lutte contre l'immigration illégale, le terrorisme et la prolifération des

armes), l'UE s'est appuyée sur les gouvernements en place, en ignorant leurs atteintes à la démocratie et aux droits de l'homme. Promouvoir ces valeurs semble avoir été relégué au deuxième rang dans les priorités de l'UE, qui a préféré le [statu quo](#), minant ainsi sa crédibilité.

- *Le "dilemme de l'islamisme"*

L'engagement de l'UE avec les mouvements politiques islamistes a été limité (variant selon les pays), quoique ceux-ci soient considérés comme des promoteurs du changement économique et social dans la région. Des doutes sur les intentions réelles de ces mouvements, sur leur adhésion aux principes démocratiques et surtout les craintes d'un islamisme radical ont généré cette coopération.

- *Les limites du partenariat économique*

Deuxième pilier de la vision régionale de l'UE, le partenariat économique n'a pas été non plus à la mesure des attentes. La zone de libre échange (ZLE) Euromed est encore au stade de projet. Les investissements et l'aide économique de l'UE, sous le contrôle des élites dirigeantes, n'ont pas suffisamment encouragé l'activité économique au niveau de la population. Le libre-échange avec l'UE en matière de produits agricoles peine à se concrétiser, tout comme l'intégration sous-régionale dont l'initiative la plus notable reste l'accord d'Agadir.

- *Les conflits régionaux*

La réalité du conflit israélo-arabe⁴ a eu un impact négatif sur le processus de Barcelone et sur l'UpM. L'échec du Processus de paix au Moyen-Orient rend difficile une "zone de paix et prospérité en Méditerranée", affectant la volonté de certains pays arabes, qui refusent de "normaliser" les relations avec Israël et de s'engager dans un dialogue politique régional. L'UpM, bien que destinée à renforcer la coopération malgré ce conflit, semble en avoir été affectée, même plus que le PEM: Israël s'est opposé à la participation de la Ligue Arabe en tant qu'observateur avec droit de parole; les pays arabes ont

boycotté des réunions suite à la guerre de Gaza etc. D'autres entraves à la coopération existent, telles que les tensions entre l'Algérie et le Maroc au sujet du Sahara Occidental ou entre la Turquie et le Chypre.⁵

- *Le "pragmatisme" de l'UpM*

Des doutes persistent quant à la capacité de l'UpM de créer un véritable régionalisme. La proposition initiale de la France d'*Union méditerranéenne*, projet exclusivement intergouvernemental et indépendant du PEM et de l'UE et n'associant que les Etats riverains, s'est heurtée à l'opposition de certains Etats membres. Par la suite, le projet rebaptisé évolua dans le cadre institutionnel du processus de Barcelone et de l'UE⁶ (cf. à la Communication [Le processus de Barcelone: l'Union pour la Méditerranée](#)), non sans un certain degré de confusion.

La réticence avec laquelle la plupart des Etats arabes concernés ont perçu l'UpM (craignant une "normalisation" de facto des relations avec Israël et une nouvelle forme de paternalisme européen) et le lancement difficile du projet - négociations prolongées quant à la structure, [direction](#) et [financement](#) du Secrétariat, ajournements fréquents des réunions [ministérielles](#) ou à [haut niveau](#), perturbation des travaux de la coprésidence - ont mis en évidence le manque de confiance entre les partenaires. En outre, l'UpM, en abandonnant la [conditionnalité](#) envers les pays partenaires et en technicisant la coopération ("Union des projets"), a échoué à dépolitiser le processus et a limité le potentiel de transformation de l'UE vis-à-vis des sociétés du sud.⁷ Des [experts](#) concluent que, si le PEM s'est révélé trop ambitieux, l'UpM ne l'est pas assez.

L'UE face au Printemps Arabe - triomphe du bilatéralisme?

Accent sur la PEV

Le bouleversement produit par "le printemps arabe" a remis en question la politique européenne envers la région,

poussant l'UE à réévaluer sa stratégie.⁸ Par la suite, l'approche bilatérale de la PEV (avec [trois éléments](#) essentiels: le financement, la mobilité et les marchés), a été préférée, en attendant la réforme du cadre régional. En effet, selon la Commission européenne et le Haut représentant pour les Affaires étrangères (HR/VP), la mise en oeuvre de l'UpM "n'a pas délivré les résultats escomptés. L'UpM doit se réformer afin de réaliser pleinement son potentiel." Une telle [réforme](#) supposerait une nouvelle approche régionale intégrant les éléments positifs du PEM, qui aborderait les projets selon un principe de géométrie variable et qui ferait avancer le Processus de paix au Moyen-Orient, sans être conditionnée à celui-ci.

La réponse de l'UE face aux défis du printemps arabe a été définie dans une série de communications conjointes (Commission et HR/VP): "[Partenariat pour la démocratie et la prospérité partagée avec la Méditerranée de sud](#)" (8 mai, 2011); "[Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation](#)" (25 mai, 2011); et "[Tenir les engagements de la nouvelle politique européenne de voisinage](#)" (15 mai 2012), mettant en avant de [nouveaux principes](#):

- une approche **differenciée** et **conditionnelle** ("plus pour plus"), tenant compte du progrès concret des partenaires dans les réformes convenues. Le concept de "**démocratie solide et durable**" est introduit, avec cinq critères de référence pour l'évaluation du progrès accompli.⁹ Aux partenaires réalisant ces réformes, l'UE propose des négociations vers un statut avancé et un meilleur accès au marché européen.
- un **partenariat avec les sociétés civiles** pour renforcer le rôle politique des acteurs non étatiques;
- des **partenariats pour la mobilité**, offrant aux partenaires un meilleur accès aux circuits de l'immigration légale dans l'UE, en échange de mesures contre l'immigration illégale et le trafic des

personnes. En 2011, des [dialogues sur la migration, la mobilité et la sécurité](#) ont été initiés avec la Tunisie et le Maroc;

- un **développement économique durable et inclusif**, portant *inter alia* sur la possibilité de négocier des accords de ZLE complet et approfondi, le soutien aux PME et le renforcement du dialogue social et sectoriel. L'UE a approuvé, fin 2011, le [mandat de négociations](#) pour des ZLE complet et approfondi avec l'Égypte, la Tunisie, le Maroc et la Jordanie.

Quant au **financement**, l'UE a mis à disposition:

- a. environ 1 milliard € en ressources supplémentaires (pour 2011-2013), s'ajoutant aux 5.7 milliards € de l'IEVP;
- b. des prêts supplémentaires de 1 milliard € par la BEI; et 2.5 milliards € en investissements annuels de la Banque européenne de reconstruction et développement (BERD), après [l'extension de son mandat](#) aux pays méditerranéens;
- c. un nouveau paquet d'aide, incluant le [programme SPRING](#) (350 millions €, 2011 et 2012), la nouvelle [Facilité de soutien à la société civile pour le voisinage](#) (26,4 millions € en 2011 pour le voisinage sud et est) et le programme [Erasmus Mundus](#) (30 millions € pour 2011-2012);
- d. 80,5 millions € en aide humanitaire d'urgence.

De plus, dans sa proposition pour le budget 2014-2020, la CE a alloué 18,1 milliards € (soit une augmentation de 40%) au nouvel Instrument européen de voisinage (IEV), qui remplacera l'IEVP. Le 15 mai 2012, un [rapport sur la mise en oeuvre du Partenariat avec la Méditerranée de sud](#) a été publié.¹⁰

Certains experts trouvent [problématique](#) la nouvelle approche de l'UE et regrettent que l'analyse soit basée davantage sur les instruments que sur la nature des défis. Ensuite, le paradoxe de la conditionnalité est qu'elle s'applique aux pays qui subissent les changements les plus radicaux;

l'approche "plus pour plus" manque de crédibilité, car dépendante de la mise en œuvre par les États membres; enfin, on n'aborde pas la question de comment encourager les pays réticents à s'engager avec l'UE. D'autres [analystes](#) notent encore l'inefficacité des nouveaux instruments et méthodes.

Un vrai partenariat régional

La revitalisation de la composante régionale semble toutefois nécessaire si l'UE vise l'amélioration des relations horizontales entre les pays méditerranéens. Ainsi, l'UpM, faute d'une réforme compréhensive, devrait-elle se concentrer sur deux concepts: la géométrie variable et la co-appropriation.

Le rôle du Parlement européen

Le PE [promeut](#) la dimension parlementaire du PEM et de l'UpM, y compris par des missions d'observation électorale dans les pays partenaires. Le PE fait partie de l'Ap-UpM. Pour le volet bilatéral, le PE a quatre délégations interparlementaires: Maghreb, Mashrek, Israël et le Conseil législatif palestinien. En mars 2011, un [Groupe de contrôle de la situation en Méditerranée du sud](#) a été formé. Dans sa [résolution sur l'UpM](#) (mai 2010), le PE a souligné la nécessité de trouver un accord sur le cadre institutionnel de l'organisation.

[L'Ap-UpM](#) (APEM, avant 2010) joue un rôle consultatif dans le cadre de l'UpM, pouvant adopter des recommandations ou résolutions non législatives. L'Ap-UpM comprend 280 membres, dont 130 de l'UE (81 des parlements nationaux, 49 du PE), 10 des nouveaux partenaires européens (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monaco et Monténégro), 130 membres méditerranéens et 10 membres de la Mauritanie.

Pour approfondir

[The Union for the Mediterranean](#)/ Federica Bicchi, Richard Gillespie (Ed.), Abingdon: Routledge, Londres, 2012.

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur

Ce briefing est une synthèse de l'information publiée sur ce sujet et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'auteur, ni celle du Parlement européen. Ce document est exclusivement destiné aux Députés du Parlement européen et à leur équipe, dans le cadre de leur travail parlementaire. Certains liens vers des sources d'information

peuvent être inaccessibles depuis des postes se trouvant en dehors du réseau du Parlement européen. © Union européenne, 2012. Tous droits réservés.



<http://www.library.ep.ec>

"Library of the European Parliament"

Annexe

Engagements et programmation sous l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (2007-2011, millions EUR)								
Pays	Accord d'association (entrée en vigueur)	2007	2008	2009	2010	2011	Total 2007- 2011	Moyenne 2007- 2011
1. Algérie	01/09/2005	57,0	32,5	35,6	59,0	58,0	242,1	48,42
2. Egypte	01/06/2004	137,0	149,0	140,0	192,0	92,0	710,0	142,0
3. Israël	01/06/2000	2,0	2,0	1,5	2,0	2,0	9,5	1,9
4. Jordanie	01/05/2002	62,0	65,0	68,0	70,0	111,0	376,0	75,2
5. Liban	01/04/2006	50,0	50,0	43,0	44,0	33,0	220,0	44,0
6. Libye	2008 -négociations sur un Accord-cadre	2,0	4,0	0,0	12,0	10,0	28,0	5,6
7. Maroc	01/03/2000	190,0	228,7	145,0	158,9	156,6	879,2	175,8
8. TPO ¹¹	01/07/1997 (intérimaire)	452,7	387,0	352,6	377,9	413,7	1983,9	396,8
9. Syrie	01/07/1977 - accord de coopération	20,0	20,0	40,0	50,0	10,0	140,0	28,0
10. Tunisie	01/03/1998	103,0	73,0	77,0	77,0	130,0	460,0	92,0
Programme régional- Sud		177,8	171,5	223,8	194,3	328,7	1096,1	219,2
Coopération transfrontalière		4,2	60,0	69,2	68,4	83,5	285,3	57,1

Source: Commission européenne

Notes

- ¹ Le cadre des négociations 5+5 réunit les cinq Etats de [l'Union du Maghreb Arabe](#) (Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie et Libye), d'un côté, et l'Espagne, l'Italie, la France, le Portugal et Malte, de l'autre côté.
- ² En novembre 2011, la [Syrie](#) a suspendu son statut de membre et sa participation aux travaux de l'UpM.
- ³ Depuis mars 2012, l'UE assure formellement la [coprésidence](#) de l'UpM (afin d'être en conformité avec les dispositions du Traité de Lisbonne) avec la Jordanie; depuis sa création en 2008, l'UpM a été coprésidée par la France et l'Egypte.
- ⁴ The UfM and the Middle East "Peace Process": an Unhappy Symbiosis/ R. Hollis, en *The Union for the Mediterranean*, F. Bicchì and R. Gillespie (Ed.), Abingdon: Routledge, Londres, 2012, pp. 97-113.
- ⁵ *The Union for the Mediterranean, or the Changing Context of Euro-Mediterranean Relations/ F. Bicchì, ibid., pp. 1-17.*
- ⁶ *France and the Union for the Mediterranean: Individualism versus Co-operation/ M. Delgado, ibid., pp. 37-55.*
- ⁷ *The Ties that do not Bind: The UfM and the future of Euro-Arab Relations/ O. Schlumberger, ibid., pp. 133-151.*
- ⁸ *The UfM Found Wanting: European Responses to the Challenge of Regime Change in the Mediterranean/ R. Gillespie, ibid., 211-221.*
- ⁹ Les [cinq critères](#) sont: des élections libres et régulières; la liberté d'association, d'expression et de réunion; l'Etat de droit, un pouvoir judiciaire indépendant et le droit à un procès équitable; la lutte contre la corruption; la réforme du secteur de la sécurité et l'établissement d'un contrôle démocratique des forces armées et de sécurité.
- ¹⁰ Récemment, la CE et le HR/VP ont publié la Communication conjointe "[Soutenir les sociétés en transition démocratique](#)"; une autre communication conjointe est en cours de préparation, sur les relations entre [l'Union européenne et le Maghreb](#).
- ¹¹ Pour les TPO, il n'y a pas de Programme indicatif national; les allocations s'estiment chaque année en fonction des besoins.